Nations Unies S/2014/365



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 mai 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité

I. Introduction

1. Le présent rapport est le troisième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, dans lequel ce dernier a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les 30 jours sur l'application de la résolution par toutes les parties en République arabe syrienne.

2. Couvrant la période du 22 avril au 19 mai 2014, le rapport se fonde sur les données auxquelles les acteurs des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources du Gouvernement de la République arabe syrienne.

II. Principaux faits nouveaux

A. Questions politiques et militaires

3. Dans toute la République arabe syrienne, les violences se sont poursuivies avec la même intensité au cours de la période considérée, y compris dans les provinces d'Alep, de Hama, de Deir el-Zor, de Homs, de Damas, de Rif-Damas et de Deraa. Les forces gouvernementales ont procédé à des frappes aériennes et des bombardements aveugles qui ont fait des morts et des blessés et ont obligé des civils à se déplacer en masse, tandis que les groupes d'opposition armés ont également continué à bombarder sans discrimination et à faire exploser des voitures piégées dans des zones civiles fortement peuplées.

4. Dans la province d'Alep, les forces gouvernementales ont continué de mener des frappes aériennes aveugles en ville et dans la campagne environnante. Selon certaines informations, des centaines de personnes, dont des civils, auraient été tuées ou blessées et des dizaines de milliers de personnes ont continué de fuir la ville. Se fondant sur l'analyse d'images satellitaires datant de fin avril à début mai, Human Rights Watch a conclu que les importants dégâts constatés dans plus de 140 localités étaient très probablement dus à ces frappes aériennes. L'organisation rappelle que des barils explosifs continuent d'être largués de façon indifférenciée, ciblant essentiellement des immeubles et des quartiers résidentiels se trouvant dans des zones contrôlées par l'opposition. Il ressort des données concernant 50 points





d'impact, collectées entre le 26 avril et le 7 mai, que le Gouvernement avait intensifié les bombardements au cours des dernières semaines.

5. Human Rights Watch ajoute qu'au cours de la période considérée, les forces de l'opposition ont fait exploser au moins trois, voire quatre grosses bombes placées dans des tunnels creusés sous des postes militaires gouvernementaux dans le centre-ville d'Alep, détruisant des dizaines de bâtiments et creusant des cratères de plus de 50 mètres de diamètre. Le 8 mai, le Front islamique a revendiqué l'explosion survenue sous l'hôtel historique Carlton, qui était utilisé comme base par les forces gouvernementales syriennes. À l'instar des barils explosifs, les bombes souterraines frappent sans aucune discrimination dans de vastes zones.

6. La ville d'Alep a connu d'importantes coupures d'eau du 5 au 13 mai. La principale station de pompage de la ville a été délibérément fermée par des groupes d'opposition qui cernaient la ville, laissant au moins 2,5 millions de personnes sans accès à l'eau potable ou à l'assainissement. L'approvisionnement en eau de la ville d'Alep a été rétabli le 13 mai à l'issue de négociations entre le Comité d'application de la charia et la Direction des services publics (affiliée à des groupes d'opposition) tenues dans l'est d'Alep.

7. Au cours de la période considérée, le Front el-Nosra, des groupes de l'Armée syrienne libre et l'État islamique d'Iraq et du Cham se sont affrontés, obligeant au moins 115 000 personnes à se déplacer dans les provinces de Deir el-Zor et de Deraa. Ces affrontements pour le contrôle des ressources gazières et pétrolières se sont produits près du gisement gazier de Koniko (province de Deir el-Zor), après que le Front el-Nosra a pris le contrôle du village de Kerba (province de Deraa).

8. Des affrontements de plus en plus intenses ont été signalés à Damas, en particulier dans le quartier de Jobar, qui ont obligé les derniers résidents à partir. Le quartier est maintenant quasi désert. Selon certaines informations, des affrontements ont également été signalés dans plusieurs localités de la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), notamment à Douma, Mileha et Harasta.

9. Si l'ONU n'est toujours pas en mesure de vérifier la présence et l'activité des combattants non syriens à l'échelle nationale, ces derniers continuent d'apporter leur concours tant aux groupes d'opposition qu'aux forces gouvernementales en République arabe syrienne. Des messages de recrutement de combattants non syriens continuent d'être diffusés sur plusieurs sites Web de réseau social. Le 8 mai, les Ministres de l'intérieur de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Espagne, de la France, de la Jordanie, du Maroc, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède, de la Tunisie et de la Turquie se sont réunis à Bruxelles pour se pencher sur cette question et définir des moyens de resserrer la coopération entre leurs pays en vue d'éviter que leurs ressortissants puissent se rendre en République arabe syrienne pour combattre.

B. Droits de l'homme

10. Les enfants continuent d'être les principales victimes du conflit. Trois tragédies se sont produites le 29 avril : une attaque au mortier menée à Al-Shagour contre l'institut technique Badr el-Din el-Hussein, dans la banlieue de Damas, a tué 14 enfants et en a blessé 81 autres; une attaque au mortier menée dans la région d'Adra (province de Rif-Damas) aurait tué trois enfants se trouvant dans un centre

d'accueil pour les familles de déplacés; l'explosion d'une voiture piégée dans un quartier très fréquenté de la ville de Homs aurait causé la mort d'au moins 100 personnes, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Plus de 100 personnes ont également été blessées. Le 30 avril, une frappe aérienne ayant touché l'école Aïn Jalout, dans le quartier d'Al-Ansari dans l'est de la ville d'Alep, aurait tué 30 enfants et blessé des dizaines d'autres pendant une exposition artistique des étudiants. Le 3 mai, trois obus de mortier sont tombés sur la faculté d'économie et de commerce de l'Université d'Alep, tuant 12 étudiants et en blessant 16 autres.

11. Plusieurs sources crédibles continuent de communiquer des informations concernant le recrutement et l'utilisation d'enfants dans le cadre des hostilités, le travail des enfants et la détention d'enfants. On a également observé que des jeunes étaient présents au cours du récent retrait négocié de combattants de l'opposition de la vieille ville de Homs, ce qui vient confirmer les informations reçues précédemment selon lesquelles des enfants étaient recrutés et utilisés dans le cadre des hostilités.

12. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (le « Haut-Commissariat ») a reçu des informations faisant état de plusieurs cas où des gaz toxiques auraient été utilisés, y compris au cours de la période considérée, notamment des attaques à Telmans (province d'Edleb) et à Kafr Zita (province de Hama), qui auraient causé la mort par asphyxie et l'empoisonnement de plusieurs dizaines de personnes. Ces allégations n'ont pas été confirmées. Le 29 avril, le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a annoncé la création d'une mission de l'OIAC chargée d'établir les faits concernant les allégations d'utilisation de chlore en République arabe syrienne, à laquelle le Gouvernement syrien a donné son autorisation.

13. La situation humanitaire a continué de se dégrader à la prison centrale d'Alep. Le face-à-face entre les forces gouvernementales, qui se trouvent dans la prison, et le Front el-Nosra et Ahrar el-Cham, qui encerclent la prison depuis la mi-2013, a continué d'avoir des incidences préjudiciables sur la vie de centaines de prisonniers et de détenus, dont une centaine de mineurs. Au cours de la période considérée, au moins deux prisonniers sont morts dans la prison. Une prisonnière est morte le 4 mai de la tuberculose faute d'avoir pu recevoir les soins médicaux dont elle avait besoin, et ce, du fait du siège et de la poursuite des combats dans les environs. Le 6 mai, un prisonnier a été tué lorsqu'un garde a ouvert le feu sur un groupe de prisonniers. Son corps est resté dans une cellule pendant deux jours, avant d'être retiré le 8 mai. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a reçu une analyse des images satellitaires censée prouver l'existence d'un site d'inhumation dans le complexe pénitentiaire, où des centaines de prisonniers auraient été enterrés depuis 2011. Les décès tiendraient, entre autres, au fait que les prisonniers ne reçoivent aucuns soins médicaux en cas de blessures ou de maladies, dont certaines sont dues à l'insalubrité; qu'ils sont privés de nourriture; qu'ils se trouvent au milieu des combats entre les parties au conflit; et qu'ils sont tués par balle en représailles à des attaques menées par l'opposition contre la prison.

14. Le 30 avril, les familles d'au moins huit réfugiés palestiniens du camp de Yarmouk ont été informées que ceux-ci étaient morts alors qu'ils étaient détenus par différentes unités des services de sécurité syriens à Damas. D'après les informations recueillies par le Haut-Commissariat, toutes les victimes avaient été arrêtées en 2014 et étaient en bonne santé au moment de leur arrestation, dont deux frères qui

avaient été arrêtés le 28 avril, deux jours avant de mourir. Quelques-unes des familles ont récupéré la dépouille de leur proche et le Haut-Commissariat a reçu des informations selon lesquelles ces détenus seraient décédés après avoir été torturés.

15. Des rapports reçus par le Haut-Commissariat indiquent que le 29 avril, à Raqqa, des combattants de l'État islamique d'Iraq et du Cham auraient exécuté sept personnes, semblerait-il parce qu'elles auraient participé à une attaque menée contre leur groupe. Des images du corps de deux hommes attachés à des lampadaires ont été largement diffusées sur Internet.

16. Des membres de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, du Haut-Commissariat et du personnel de l'ONU chargé des questions relatives aux droits de l'homme, notamment les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, continuent de se voir refuser l'accès au territoire de la République arabe syrienne. Le 13 mai, le Haut-Commissariat a envoyé une note verbale au Gouvernement syrien, dans laquelle il lui demande l'autorisation de se rendre dans le pays, en particulier dans les lieux de détention où des actes de torture auraient été commis.

C. Acheminement de l'aide humanitaire

17. Environ 9,3 millions de personnes, plus de 6,5 millions d'entre elles étant des déplacés, continuent d'avoir besoin d'urgence d'une aide humanitaire en République arabe syrienne. On estime que 3,5 millions de personnes vivent dans des zones où il est difficile pour les acteurs humanitaires de se rendre, voire impossible. Parmi les personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, 241 000 au moins vivent dans des zones assiégées soit par les forces gouvernementales, soit par les forces de l'opposition. Les estimations concernant le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance en République arabe syrienne seront revues en milieu d'année à la lumière de l'évolution de la situation sur le terrain.

18. Par rapport à la période examinée dans le rapport précédent, il est devenu beaucoup plus difficile de se rendre dans les zones contrôlées par le Gouvernement ou par l'opposition, ce qui s'explique en grande partie par le fait que le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre, le 5 mai, un nouveau dispositif régissant les transports. Ainsi, les camions transportant des produits humanitaires doivent désormais être scellés, ce qui est censé faciliter le passage aux postes de contrôle. Les flux ont cependant ralenti du fait que les agents placés aux postes de contrôle ne connaissent pas bien la nouvelle procédure. Les agents publics chargés de la sécurité aux postes de contrôle arrêtent des convois qui n'ont pas de lettres de facilitation supplémentaires. En outre, les camions ne peuvent être chargés car il n'y a pas assez de personnel dans les entrepôts où les camions sont scellés. L'Organisation des Nations Unies continue de demander au Ministère des affaires étrangères et au Ministère des affaires sociales que des instructions précises soient données et que la nouvelle procédure soit appliquée avec cohérence.

19. L'acheminement des vivres pour le mois de mai 2014 a considérablement ralenti. Au 12 mai, le Programme alimentaire mondial (PAM) n'avait réussi à distribuer des rations alimentaires qu'à 942 000 personnes dans 10 des 14 provinces, soit 22 % des 4,25 millions de personnes auxquelles il avait prévu de venir en aide en République arabe syrienne, contre un taux de 47 % constaté à la même époque le mois précédent. Pendant la période considérée, l'aide a été acheminée dans

33 localités, soit 12,6 % des 262 localités jugées difficiles d'accès ou assiégées. Près de 150 000 personnes (4,3 % des 3,5 millions) ont reçu des denrées alimentaires fournies par le PAM, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); 52 702 personnes ont reçu des articles non alimentaires; et 2,3 millions (64 %) des 3,5 millions de personnes se trouvant dans des zones difficiles d'accès ont reçu de l'eau sans risque sanitaire grâce à l'UNICEF, qui a fourni de l'hypochlorite de sodium, des groupes électrogènes et des citernes. Selon le PAM, le nombre de personnes se trouvant dans des régions difficiles d'accès à qui l'aide a pu être acheminée a sensiblement baissé, passant de 302 250 au cours de la période examinée dans le rapport précédent à 98 500.

20. Malgré ces difficultés, une aide a continué d'être acheminée dans toute la République arabe syrienne, quoique limitée par rapport à l'ampleur des besoins. Outre que le PAM a acheminé des vivres à 942 000 personnes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a fourni des articles non alimentaires à 218 694 personnes dans le besoin. L'UNICEF a fourni 50 tonnes d'hypochlorite de sodium au Ministère des ressources en eau de la province de Deir el-Zor et 20 tonnes d'hypochlorite au Ministère de la province de Raqqa pour la purification de l'eau. Selon les estimations, 1,3 million de personnes vivant dans les zones contrôlées par l'opposition seront ainsi approvisionnées en eau potable. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a apporté une aide pour les dispensaires itinérants et les postes de secours dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, de Homs, d'Alep, de Deir el-Zor, de Raqqa et de Hama et fourni à plus de 21 500 femmes des services vitaux de santé procréative. Le Fonds a également fourni des médicaments et d'autres articles à 300 centres de soins de santé primaires et trois hôpitaux généraux du Ministère de la santé, du Croissant-Rouge arabe syrien et de l'Association syrienne de planification familiale. En partenariat avec la Direction de l'éducation et des organisations non gouvernementales locales, l'UNICEF a distribué des fournitures scolaires à plus de 54 000 élèves dans les provinces de Hassaké et d'Edleb. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a apporté une aide agricole à plus de 58 000 personnes dans les provinces d'Edleb, d'Alep et de Rif-Damas.

Zones assiégées

21. Quelque 241 000 personnes continuent d'être assiégées : 196 000 par les forces gouvernementales à Moudamiyet el-Cham, dans la Ghouta orientale, à Daraya et à Yarmouk; 45 000 par les forces de l'opposition à Noubl et Zahra. Au cours de la période considérée, le siège de la vieille ville de Homs a été levé.

22. Durant la période considérée, l'aide a été acheminée à trois localités assiégées : Noubl, Zahra et Yarmouk. Des denrées alimentaires ont été fournies à 16 576 personnes, soit 6,9 % des 241 000 personnes vivant dans des zones assiégées (9 000 personnes à Noubl et Zahra par le PAM, 7 576 personnes à Yarmouk par l'UNRWA), et des articles non alimentaires ont été distribués à 5 000 personnes (2,1 %) des personnes assiégées. Des produits de purification de l'eau ont été distribués pour couvrir les besoins de 10 000 personnes (4,1 %). Des médicaments, pour traiter notamment des maladies chroniques, ont été distribués pour répondre aux besoins de plus de 15 000 personnes (plus de 6 %).

23. Dans la **Ghouta orientale**, quelque 150 000 personnes sont toujours assiégées. Une note verbale a été envoyée au Ministère des affaires étrangères le 16 avril pour demander que soit déployée une mission interorganisations visant à fournir une aide à 5 000 personnes et des médicaments à 50 000 personnes, à laquelle le Ministère des affaires étrangères a donné son autorisation le 24 avril. Toutefois, le transport des fournitures médicales n'ayant pas été autorisé, le convoi n'est pas parti. Le 13 mai, une autre note verbale a été envoyée pour demander l'autorisation d'envoyer un convoi interinstitutions à Douma. Au cours de la réunion tenue le 15 mai par le Comité conjoint ONU/Gouvernement, le Gouvernement a informé oralement l'ONU que le convoi serait autorisé. L'autorisation écrite n'a pas encore été délivrée. L'aide humanitaire a pu être acheminée dans la Ghouta orientale pour la dernière fois le 29 mars 2014.

24. À **Moudamiyet el-Cham**, quelque 20 000 personnes sont toujours assiégées. Trois demandes d'autorisation de convois interinstitutions ont été faites au cours de la période considérée en vue de fournir une assistance plurisectorielle à 5 000 personnes et des médicaments à 37 000 personnes. Le Ministère des affaires étrangères n'a donné suite à aucune de ces trois demandes. Aucune aide n'a pu être acheminée à Moudamiyet el-Cham depuis octobre 2012, à l'exception de vaccins antipoliomyélitiques.

25. À **Yarmouk**, quelque 18 000 personnes continuent d'être assiégées. L'UNRWA a été autorisé à distribuer des vivres pendant 17 jours. Ainsi, il a distribué 5 682 colis alimentaires, soit assez pour subvenir aux besoins de 7 576 personnes pendant un mois. Toutefois, l'UNRWA n'a pas pu distribuer de vivres pendant huit jours au cours de la période considérée.

26. À **Daraya** (province de Rif-Damas), environ 8 000 personnes sont toujours assiégées et n'ont pas pu bénéficier de l'aide au cours de la période considérée. Tous les jours, des bombes et des barils explosifs seraient largués sur la zone, provoquant d'importants dégâts et destructions. L'aide est parvenue à Daraya pour la dernière fois en octobre 2012.

27. Au cours de la période considérée, un cessez-le-feu a permis à des combattants et quelques civils de quitter **la vieille ville de Homs** dans le cadre d'un accord négocié par les parties. En vertu de cet accord, les combattants ont été autorisés à quitter la vieille ville avec quelques armes légères et ont été emmenés en bus à Al-Dar al-Kabira (zone rurale de la province de Homs sous contrôle de l'opposition). L'évacuation des combattants était conditionnée à la libération de 70 personnes affiliées au Gouvernement que l'opposition détenait dans la ville d'Alep et dans la région littorale. Environ 2 300 personnes ont quitté la vieille ville les 7, 8 et 9 mai. On sait qu'environ 40 d'entre elles sont des civils (femmes, enfants, personnes âgées). Vingt-trois chrétiens ont décidé de rester dans la vieille ville. En tout, 15 blessés ont été transportés dans des ambulances du Croissant-Rouge arabe syrien : 14 à Al-Dar al-Kabira et un à l'hôpital Ar-Razzi à Homs.

28. Depuis la levée du siège de la vieille ville de Homs, un grand nombre de personnes y retournent chaque jour. Pour l'instant, les habitants ne peuvent envisager de rentrer chez eux durablement en raison des dégâts matériels de grande ampleur, de l'absence d'approvisionnement en eau et en électricité, des munitions non explosées et des risques sanitaires posés par les eaux usées. Au moins 50 % des quartiers de la vieille ville ont été détruits ou endommagés. Le Gouverneur a déclaré que les autorités avaient l'intention d'y rétablir les services de base.

29. À **Noubl et Zahra**, quelque 45 000 personnes sont toujours assiégées par les forces de l'opposition. Le 9 mai, un convoi conjoint ONU/Croissant-Rouge arabe syrien a acheminé une aide humanitaire aux deux villes, notamment des denrées alimentaires pour 9 000 personnes et des médicaments pour 15 000 personnes, ainsi que des articles non alimentaires. Sur la route menant à Noubl et Zahra, une aide a été distribuée à 3 000 personnes par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien à quatre villages contrôlés par l'opposition : Kafr Hamra, Maar et Elartiq, Haritan et Hayan. Il avait à l'origine été convenu que l'aide irait pour 70 % à Noubl et Zahra et pour 30 % aux autres villages mais, après renégociation entre les parties, le ratio est passé à 60/40. Le 6 mai, l'ONU a fait savoir au Directeur du Croissant-Rouge arabe syrien et au Gouverneur d'Alep qu'elle craignait que l'accord conclu entre le Gouvernement et l'opposition concernant la répartition de l'aide humanitaire repose sur des critères arbitraires. L'Organisation a rappelé au Gouverneur et aux groupes de l'opposition que l'acheminement de l'aide humanitaire ne saurait être soumis à aucune condition.

Aide à travers les frontières

30. Au cours de la période considérée, les autorités syriennes et turques ont approuvé le passage d'une deuxième cargaison de fournitures humanitaires par le poste frontière de Nusaybin-Qamichli, ce qui a permis l'acheminement à Qamichli de 36 camions du PAM transportant 11 471 rations alimentaires.

31. En mars, l'ONU a cherché à obtenir du Gouvernement syrien l'autorisation d'emprunter des postes frontière supplémentaires pour accéder à plus d'un million de personnes dans des zones s'étant avérées jusque-là impossibles d'accès, autorisation que le Gouvernement n'a pas accordée, citant une politique de longue date consistant à refuser le passage aux postes frontière qu'il ne contrôle pas, quel que soit l'impératif humanitaire. Les principaux postes frontière nécessaires à l'expansion des opérations humanitaires sont Bab-el Salam et Bab-el Hawa, à la frontière avec la Turquie, contrôlés par le Front islamique; Yaroubiyé avec l'Iraq, contrôlé par le Parti de l'Union démocratique (PYD) et Tell Chehab, avec la Jordanie, contrôlé par l'Armée syrienne libre.

32. Depuis janvier 2014, les organisations non gouvernementales internationales et les partenaires syriens ont acheminé une aide dans 65 des 262 zones difficiles d'accès, dont 25 % recensées par l'ONU comme étant prioritaires, les besoins y étant particulièrement urgents. Les organisations non gouvernementales turques ont également fourni une aide fort nécessaire, notamment dans le nord de la République arabe syrienne. Mais l'insécurité, les combats, les menaces subies par les travailleurs et les convois humanitaires, outre les formalités administratives dans les pays voisins et le financement insuffisant font partie des principaux obstacles entravant l'accès des organisations non gouvernementales internationales humanitaires aux personnes qui ont besoin d'aide.

Libre passage des fournitures médicales, du personnel et du matériel

33. Le blocage de l'acheminement de fournitures et de matériel médicaux essentiels, tout particulièrement dans les secteurs contrôlés par l'opposition, continue d'entraîner des pertes en vies humaines parmi les civils, qui sont privés d'une aide médicale vitale. Dans l'ensemble, seuls les médicaments pour les maladies non transmissibles, les analgésiques et les antibiotiques sont autorisés dans

les zones contrôlées par l'opposition. Les autorités syriennes refusent systématiquement l'inclusion, dans les convois, de produits injectables, d'antiseptiques, de sérums, de psychotropes, d'articles chirurgicaux ou de tout autre produit pouvant servir à une intervention chirurgicale (tels que les gants et les pansements). Au cours de la période comptable, 89 652 personnes ont été privées d'aide médicale, à la suite du refus ou du retrait d'articles des convois interinstitutions s'apprêtant à se rendre dans des zones difficiles d'accès. Des milliers d'autres ont été également privées d'aide de toutes sortes, dans des zones considérées comme étant plus faciles d'accès.

34. Le 4 mai, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a acheminé une cargaison de 40 tonnes métriques de médicaments essentiels, notamment pour soigner des maladies chroniques, ainsi que du matériel chirurgical, à l'intention de 117 000 habitants de la ville de Raqqa, pour venir en aide aux autorités sanitaires locales et aux organisations non gouvernementales, y compris le Croissant-Rouge arabe syrien. L'OMS a également réussi à acheminer des fournitures médicales dans deux zones difficiles d'accès : Tell Biché et Machraf (Homs).

35. La sixième campagne de lutte contre la poliomyélite s'est déroulée du 4 au 8 mai 2014, l'objectif étant de vacciner 2,8 millions d'enfants. Les statistiques sur le nombre d'enfants qui ont été effectivement vaccinés devraient être disponibles au cours de la troisième semaine de mai.

36. Le 14 mai, l'organisation non gouvernementale Médecins pour les droits de l'homme a annoncé que des attaques systématiques contre les établissements de soins en République arabe syrienne au cours des trois dernières années avaient entraîné le décès de 460 professionnels de la santé et des destructions généralisées dans les cliniques et les hôpitaux, notamment dans les provinces de Rif-Damas et d'Alep. L'organisation a confirmé que 150 attaques avaient été commises de mars 2011 à mars 2014 contre 124 structures, dont 90 % par les forces gouvernementales, 7 % par les groupes de l'opposition et 3 % par des groupes divers. Neuf des 10 attaques perpétrées par les groupes de l'opposition se sont déroulées au cours de l'année écoulée. D'après les données disponibles, 20 hôpitaux ont été visés de manière répétée et 3 d'entre eux totalement détruits ou contraints de fermer leurs portes. Depuis janvier 2014, on compte au moins 14 attaques contre les instituts de santé, qui ont fait 36 morts parmi le personnel soignant.

Formalités administratives

37. L'application de la nouvelle procédure qui consiste à obtenir une autorisation pour l'envoi de camions a ralenti l'acheminement de l'aide humanitaire. Au 13 mai, au moins 150 camions étaient retenus en divers points du pays, notamment à l'entrée de Damas, à la suite de l'obligation de se munir de lettres supplémentaires, outre celles exigées par les agents de la sécurité, pour la facilitation du passage aux postes de contrôle.

38. La nouvelle politique en matière d'octroi de visas, promulguée le 4 mars par le Gouvernement syrien, a continué d'être appliquée. Du 22 avril au 15 mai, l'ONU a présenté 38 nouvelles demandes de visa, dont 11 ont été approuvées dans les 15 jours ouvrables réglementaires et 27 sont en souffrance. Par ailleurs, 21 demandes formulées avant la période considérée sont toujours en attente, dont 1 du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies. De leur côté, les

organisations non gouvernementales internationales ont présenté 13 demandes de visa, auxquelles il n'a pas encore été donné suite.

39. Au cours de la période visée par le rapport, trois nouvelles organisations non gouvernementales nationales ont obtenu l'aval du Ministère des affaires étrangères pour travailler avec des organismes des Nations Unies dans les provinces d'Alep, de Hassaké et de Damas. Le 15 mai, une organisation nationale qui était active dans la province de Raqqa a été officiellement dissoute par les autorités. Plusieurs organismes des Nations Unies comptaient sur elle pour acheminer des secours dans des zones difficiles d'accès, y compris des denrées alimentaires, des articles non alimentaires et des vaccins. Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas autorisées à travailler avec leurs homologues nationales et leur mémorandum d'accord avec le Croissant-Rouge arabe syrien comporte nombre de clauses restrictives.

40. Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas en mesure d'évaluer les besoins en toute indépendance ou l'incidence de leur action dans les zones contrôlées par le Gouvernement; lorsqu'elles y parviennent, elles subissent des entraves ou doivent se fier à des sources invérifiables, ce qui les empêche d'accéder librement ou directement aux collectivités.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

41. L'état de la sécurité s'est dégradé à Damas, au cours de la période visée par le rapport. Le 6 mai, une vingtaine de mortiers se sont abattus sur la ville, dont plusieurs à proximité du lieux où logent de nombreux membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan international. Les groupes d'opposition armés ont revendiqué la responsabilité du pilonnage du bâtiment du Parlement, dans le secteur.

42. En tout, 26 membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national sont encore détenus [24 de l'UNRWA et 2 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)]. Deux membres du personnel de l'UNRWA, recrutés sur le plan national, sont toujours portés disparus.

43. Un membre de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et un fournisseur de la mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'ONU ont été blessés le 6 mai, à la suite d'un tir de mortier contre le quartier résidentiel de Chaalan. Le 15 mai, un obus de canon antiaérien a frôlé le bureau de secteur de l'UNRWA et s'est écrasé devant la grille principale. On ne signale aucun blessé.

44. Les travailleurs humanitaires syriens qui subissent des menaces et risquent d'être arrêtés par les parties au conflit, du fait qu'ils portent des secours dans les provinces d'Alep, de Homs et de Damas suscitent une vive préoccupation. Les organisations non gouvernementales internationales ont appris que du personnel humanitaire, y compris des médecins, avaient été arbitrairement arrêtés alors qu'ils acheminaient de l'aide, informations qui n'ont pas encore été confirmées.

Observations

45. Les violations systématiques effarantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme, décrites dans mes rapports antérieurs, n'ont aucunement diminué d'intensité. Le mépris de la vie humaine et de la dignité est un trait caractéristique du conflit syrien et explique la persistance des assassinats; des

disparitions forcées; de la torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants; des arrestations et détentions arbitraires; des enlèvements; et des violences sexuelles et sexistes.

46. Je suis consterné par le recours aveugle à des armes explosives dans des zones peuplées, qui font notamment des victimes parmi les enfants, qui sont en première ligne. Les barils d'explosifs, les mortiers et les voitures piégées ont fait ces dernières semaines des milliers de morts et de blessés, dont certains mutilés à vie. Je rappelle aux parties au conflit que le fait de viser délibérément des civils est un crime de guerre. Je suis également gravement préoccupé par le sort des 2,5 millions d'Aleppins, qui ont été intentionnellement privés d'eau par des groupes d'opposition armés, dont le Front el-Nosra, la Brigade Taouhid, le Mouvement islamique Ahrar el-Cham, la Brigade Cham et d'autres groupuscules, bien que la distribution d'eau ait été rétablie progressivement : priver une ville entière d'approvisionnement en eau, essentielle à la survie, constitue un châtiment collectif et une violation flagrante des préceptes les plus fondamentaux du droit international humanitaire.

47. Une fois de plus, j'exhorte les autorités de la région ou extérieures à la région à mettre un terme à l'infiltration d'armes et de combattants sur l'ensemble du territoire de la République arabe syrienne, qui a un effet déstabilisateur majeur sur les plans régional et international. Ceux d'entre eux qui ont de influence doivent tout mettre en œuvre pour empêcher des étrangers de venir prendre les armes en République arabe syrienne, qu'ils y soient invités ou non, et des groupes terroristes d'acquérir des fonds, des armes et d'autres fournitures.

48. Les membres des organismes humanitaires en République arabe syrienne continuent de faire de leur mieux pour acheminer une aide salvatrice à des millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans l'ensemble du pays, alors qu'ils rencontrent des obstacles majeurs. Ils le font au péril de leur vie, alors que les besoins vont croissant dans les secteurs tenus par le Gouvernement ou l'opposition ou encore dans les zones contestées.

49. Dans mon précédent rapport au Conseil de sécurité (S/2014/295), j'ai estimé qu'il était révoltant que des personnes soient délibérément contraintes de vivre dans les conditions inhumaines et illégales d'une guerre de siège. Trente jours plus tard, la situation de quelque 241 000 personnes n'a guère changé. Pour plus de 3,5 millions d'autres, l'accès à l'aide humanitaire demeure aléatoire et insuffisant. Malgré l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, la situation sur le terrain, loin de s'améliorer, ne fait qu'empirer. Les parties au conflit et tout particulièrement le Gouvernement de la République arabe syrienne, continuent de refuser l'accès humanitaire de façon totalement arbitraire et injustifiable. Je rappelle au Conseil que l'utilisation délibérée de la famine comme méthode de combat est une violation flagrante du droit international humanitaire.

50. Les deux prochaines semaines seront décisives pour établir s'il existe une marge de progrès en vue d'un plus grand accès. Il sera également fondamental de régler sans lenteurs bureaucratiques les problèmes considérables soulevés par les nouvelles procédures relatives aux camions sous scellés.

51. Il incombe au Gouvernement de protéger son propre peuple et il manque à ses obligations en refusant d'autoriser les organisations humanitaires à user de tous les moyens disponibles, y compris le passage par des postes frontière tenus par des

groupes de l'opposition, afin d'acheminer de toute urgence une aide salvatrice qui, par nature, est indépendante des dimensions politique et militaire du conflit. Le refus arbitraire d'autoriser l'ouverture de tous les postes frontière concernés est une violation du droit international humanitaire et un acte de non-respect des dispositions de la résolution 2139 (2014). S'il donnait suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité, à savoir l'ouverture immédiate de tous les points de passage en vue de l'acheminement d'une aide vitale, cela ne serait nullement interprété comme une renonciation à sa souveraineté et constituerait, au contraire, une affirmation de sa responsabilité, à savoir épargner aux civils des souffrances tragiques et inutiles.

52. L'ONU a présenté une liste de postes frontière à ouvrir, au terme des obligations imposées par la résolution 2139 (2014). Elle est prête à mettre en place des dispositifs clefs aux principaux postes frontière et à travers les lignes de conflit pour en faciliter, améliorer et surveiller l'accès, notamment un mécanisme permettant de veiller, même lorsque ces postes frontière ne sont pas effectivement contrôlés par le Gouvernement, à ce que les opérations transfrontalières soient menées en toute transparence. L'ONU fera tout son possible pour permettre aux organisations humanitaires d'acheminer une aide à travers les frontières, en application des dispositions de la résolution 2139 (2014).

53. Dans sa résolution 2139 (2014), le Conseil de sécurité exige que tous les postes frontière concernés soient ouverts. Il exige que les sièges soient immédiatement levés, que les écoles et les hôpitaux soient démilitarisés et que le personnel puisse accéder immédiatement aux personnes qui ont besoin de fournitures médicales. J'ai le vif regret d'informer le Conseil que toutes les parties au conflit ne se plient pas à ces exigences. Malgré la volonté clairement affichée par le Conseil et les efforts déployés inlassablement par les intervenants humanitaires, l'adoption de la résolution 2139 (2014) n'a pas encore sensiblement modifié les conditions de vie de millions de personnes dans le besoin en République arabe syrienne. Je demande donc au Conseil d'envisager de toute urgence de nouvelles mesures pour amener les parties à satisfaire ses exigences.

54. Les membres du Conseil savent qu'à l'issue de consultations avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil Elaraby, j'ai dû accepter tout en la déplorant vivement la demande formulée par M. Lakhdar Brahimi de se démettre de ses fonctions comme Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, à compter du 31 mai 2014. M. Brahimi s'est employé sans relâche pendant deux ans à mettre fin à la guerre civile sanglante en République arabe syrienne. J'apprécie profondément la ténacité dont il a fait montre et son engagement en faveur du peuple de la République arabe syrienne. Si je regrette que les parties et tout particulièrement le Gouvernement n'aient pas tiré profit jusqu'à présent des occasions qui se sont présentées à eux pour mettre un terme aux malheurs du pays, je continue d'être fermement convaincu qu'une transition politique véritable est la seule façon de faire cesser la violence en République arabe syrienne et d'arracher le pays au gouffre. Le communiqué de Genève du 30 juin 2012 établit des principes fondamentaux, qui ont été avalisés par tous les participants à la Conférence de Genève sur la République arabe syrienne et entérinés par le Conseil de sécurité. L'ONU reste attachée aux principes énoncés dans le communiqué de Genève et résolue à obtenir un règlement politique de la crise.

Annexe

1. Protection des civils[a]

Exemples d'attaques contre des installations civiles (écoles, hôpitaux, camps, lieux de culte)

- Entre le 1er janvier 2013 et le 31 mars 2014, l'ONU a recensé 60 attaques contre des écoles, dont 51 auraient été commises par les forces gouvernementales et 7 par l'Armée syrienne libre. L'identité des auteurs des autres attaques est inconnue. Au cours de la même période, on a recensé 16 cas dans lesquels les écoles ont été utilisées à des fins militaires : 4 imputables aux forces gouvernementales et 12 à divers groupes d'opposition armés [Armée syrienne libre (7), Front el-Nosra (2), Unités de protection populaire (3)]. Du fait de l'aggravation de l'insécurité dans les zones touchées, on estime qu'environ 3 600 étudiants ont dû arrêter l'école.
- L'ONU n'est pas en mesure de fournir des informations vérifiées sur le nombre de ces écoles qui, à la date d'établissement du présent rapport, servaient encore à des fins militaires. Dans la plupart des cas observés, les installations scolaires ont servi soit de bases militaires, soit de dépôts d'armes, soit encore de bureaux ou de logements militaires. Au cours de la même période, trois atteintes contre le personnel éducatif ont été recensées, dont deux imputables aux forces gouvernementales et une à l'État islamique d'Iraq et du Cham. Dans les trois cas, des enseignants ont été arrêtés et détenus.

Attaques contre des écoles au cours de la période considérée

- Le 3 mai 2014, trois obus de mortier sont tombés sur la faculté d'économie et de commerce de l'université d'Alep, tuant 12 étudiants et en blessant 16 autres.
- Le 30 avril, un raid aérien contre l'école d'Ain Jalout, dans l'est de la ville d'Alep, a coûté la vie à au moins 30 personnes, en majorité des femmes et des enfants, qui s'apprêtaient à participer à une exposition d'art dont l'organisation avait été officiellement annoncée. L'école a été en partie détruite.
- Le 29 avril, deux obus ont frappé l'institut d'enseignement Badr el-Din el-Hussein dans le quartier de Chaghour, dans la vieille ville de Damas. L'attaque a fait au moins 14 morts (dont 12 enfants) et plus de 81 blessés (communiqué de l'UNICEF en date du 30 avril).
- Le 29 avril, un obus de mortier de gros calibre est tombé sur un établissement d'enseignement privé accueillant des Syriens et des réfugiés de Palestine dans la zone d'Adra de Rif-Damas, tuant 4 enfants réfugiés de Palestine et blessant au moins 20 autres personnes parmi les civils syriens et réfugiés de Palestine (communiqué de l'UNICEF en date du 30 avril).

---

[a] L'ONU a mis en place un mécanisme distinct chargé de communiquer régulièrement des informations sur les six violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé, qui a défini des normes de vérification et la périodicité des rapports à établir en vue d'analyser les tendances.

- Le 22 avril, un enfant réfugié de Palestine a été tué par des éclats provenant d'une explosion dans la ville de Deraa, alors qu'il rentrait de l'école avec des amis et des membres de sa famille.
- Le 22 avril, trois attaques au mortier dans les environs de l'école de Dar el-Salam et du quartier de Salhiyé ont coûté la vie à 2 civils et en ont blessé 36 autres.

Ampleur des incidences du conflit sur les services publics

- Par suite du conflit, 4 072 établissements scolaires sont fermés, endommagés ou utilisés comme abris.
- Sur 91 hôpitaux publics, environ 5 % (5) sont complètement endommagés et 23 % (21) le sont partiellement[b]. Treize pour cent des hôpitaux publics ne fonctionneraient plus. Au total, 31 hôpitaux fonctionnant dans les provinces ne disposent pas de médecins urgentistes et les cas de malnutrition aiguë sévère avec complications ne peuvent être traités que dans 30 % des établissements[b].
- 50 % des professionnels de santé ont quitté le pays (le pourcentage étant supérieur pour les chirurgiens).
- Une vingtaine d'établissements hospitaliers resteraient occupés.
- 62 % parc d'ambulances du secteur public (soit 407 véhicules sur 658) sont hors d'usage, la moitié d'entre elles ayant été volées, brûlées ou gravement endommagées.
- La production locale de médicaments a diminué de 90 % par rapport à avant la crise.

2. Accès en toute sécurité et sans entrave aux populations en détresse

Zones difficiles d'accès

- On estime que 3,5 millions de personnes en détresse se trouvent dans des zones « difficiles d'accès ».
- Pendant la période considérée, le PAM a pu atteindre 98 500 personnes dans des zones difficiles d'accès, dont 81 % dans des zones non contrôlées par le Gouvernement. Par comparaison, 302 250 personnes y avaient reçu une aide pendant la période précédente.
- Des denrées alimentaires ont été distribuées à 149 726 personnes (98 500 par le PAM, 28 576 par l'UNRWA et 22 650 par l'UNICEF).
- L'UNRWA a distribué des denrées alimentaires à 28 576 personnes se trouvant dans des zones difficiles d'accès (20 000 à Neirab, 7 576 à Yarmouk et 1 000 à Ramadan).

---

[b] Rapport du Système de recensement des ressources sanitaires disponibles (HeRAMS) pour le quatrième trimestre de 2013.

- Du 22 avril au 11 mai, le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations, l'UNICEF et l'UNRWA ont distribué des articles non alimentaires à respectivement 28 500, 3 702, 19 500 et 1 000 personnes se trouvant dans des zones difficiles d'accès.

Convois et missions interorganisations

- Quatre convois interorganisations ont été envoyés pendant la période considérée.
- Le 24 avril, un convoi vers deux destinations :
  - Convoi à destination de sept villages à Talbissé (province de Homs, sous le contrôle de l'opposition), transportant des denrées alimentaires pour 37 500 personnes, des articles non alimentaires pour 2 680 personnes, dont des enfants, et des fournitures médicales pour 22 765 personnes, toutes résidant dans la région de Talbissé, dans la campagne de Homs;
  - Convoi à destination de quatre villages à Machraf (province de Homs, sous le contrôle du Gouvernement, convoi non accompagné) transportant des denrées alimentaires pour 10 000 personnes, des articles non alimentaires pour 1 160 personnes, dont des enfants, et des fournitures médicales pour 11 000 personnes, toutes résidant dans la campagne de Homs;

Tous les antibiotiques injectables ont été retirés malgré l'autorisation du Gouverneur. La povidone iodée et la chlorhexidine (deux antiseptiques) ont également été retirées des livraisons de médicaments dans les zones contrôlées aussi bien par le Gouvernement que par l'opposition.

- Le 27 avril, un convoi à destination de Fouaa et de Kafraya (province d'Edleb, sous le contrôle gouvernemental, convoi non accompagné en raison des restrictions de sécurité) transportant des denrées alimentaires, des articles non alimentaires et des fournitures médicales destinés à 2 000 familles (10 000 personnes) résidant dans les village de Fouaa (1 200 familles) et de Kifra (800 familles), et à destination de Binnich (province d'Edleb, sous le contrôle de l'opposition, convoi non accompagné) transportant des denrées alimentaires, des articles non alimentaires et des fournitures médicales destinés à 1 000 familles (5 000 personnes).
- Le 8 mai, un convoi à destination de Kfar Hamra, Magharet el-Artiq, Haritan et Hayyan (campagne d'Alep, sous le contrôle de l'opposition) transportant des denrées alimentaires, de la farine, des compléments nutritionnels et des trousses d'hygiène destinés à 2 000 personnes (500 bénéficiaires par village). Il s'agissait d'un convoi interinstitutions des organismes suivants : l'UNICEF, le HCR, le PAM, le FNUAP, l'OMS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département de la sûreté et de la sécurité. Deux autres camions (acheminant chacun des fournitures destinées à 100 familles) se sont rendus dans les villages contrôlés par l'opposition d'Anadan et de Mayer. Le convoi a eu lieu après deux tentatives infructueuses.
- Le 9 mai, un convoi à destination de Noubou et Zahra (campagne d'Alep, zones assiégées par les groupes d'opposition, convoi accompagné) transportant, pour ces deux lieux, des denrées alimentaires pour 9 000 personnes, des médicaments pour 15 000 personnes, et des articles non

alimentaires pour 5 000 personnes. Il s'agissait d'un convoi interinstitutions des organismes suivants : l'UNICEF, le HCR, le PAM, le FNUAP, l'OMS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département de la sûreté et de la sécurité.

- Aucune réponse n'a été donnée à la demande d'envoi d'un convoi à Moudamiyet el-Cham, présentée le 28 avril en vue d'un départ entre le 28 avril et le 1er mai. Aucune réponse non plus n'a été donnée à la demande d'envoi d'un convoi à Moudamiyet el-Cham (Rif-Damas) pour le 14 ou le 15 mai. De ce fait, le convoi n'a pas pu se faire.
- Lors d'une réunion du comité conjoint le 15 mai, le Ministère des affaires étrangères a autorisé l'envoi de convois à la ville d'Adra et à la cité ouvrière d'Adra. Il a été convenu qu'une réunion technique aurait lieu pour arrêter les modalités de mise en œuvre. Les convois sont désormais prévus pour le 22 mai. Les convois (destinés à 3 000 personnes de ces deux agglomérations) devaient initialement partir entre le 6 et le 8 mai.
- Un convoi pour Douma, dans la Ghouta orientale, prévu pour le 21 mai, doit encore être approuvé par le Ministère des affaires étrangères.
- Le 15 mai, le centre des Nations Unies à Homs a adressé une lettre de rappel au Gouverneur de Hama, aucune suite n'ayant été donnée à une demande du 22 avril relative à l'envoi d'un convoi conjoint des Nations Unies dans la campagne occidentale de Hama.
- Une série de missions interinstitutions dirigées par le centre des Nations Unies à Qamichli ont été effectuées dans la province d'Hassaké, notamment dans les districts de Qahatanié et de Jawadiyé le 5 mai ainsi qu'à Amoudé et à Darbassiyé le 10 mai. Ces missions avaient pour principal objet de contrôler la distribution de l'aide, d'évaluer les besoins et de renforcer les relations avec les partenaires locaux. Le 15 mai à Yaroubiyé, l'équipe a effectué une mission dont les résultats sont en cours d'élaboration.

Zones assiégées

- 241 000 personnes se trouvent toujours en état de siège (1 000 de moins depuis la fin du siège de la vieille ville de Homs).
- Des denrées alimentaires ont été fournies à 16 576 personnes, soit 6,9 % de la population des zones assiégées (9 000 personnes à Noubou et Zahra par le PAM, 7 576 personnes à Yarmouk par l'UNRWA); des articles non alimentaires à 5 000 personnes, soit 2,1 % des personnes dans le besoin; et des médicaments pour 15 000 personnes, soit 6,2 % de la population de Noubou et de Zahra.
- L'UNRWA a été autorisé à procéder à des distributions pendant 17 jours et a été empêché de le faire pendant 7 jours (5 682 colis alimentaires en tout). Un colis alimentaire permettant de nourrir 4 personnes pendant 10 jours, 7 576 personnes auront de quoi manger pendant un mois.

Assistance transfrontalière

Turquie

- Le PAM a acheminé 36 camions chargés de vivres et d'articles non alimentaires de Turquie en République arabe syrienne du 14 au 16 mai via le poste frontière de Nusaybin-Qamichli. Ces chargements contenaient 11 471 colis alimentaires. C'est la deuxième fois que l'ONU transporte des articles de secours de Turquie en République arabe syrienne depuis mars 2014, lorsqu'un convoi interinstitutions composé de 78 camions chargés de denrées alimentaires, de fournitures médicales et d'articles non alimentaires avait franchi la frontière. Une demande supplémentaire du HCR est toujours en instance. L'ONU a demandé l'autorisation d'utiliser deux autres points de franchissement de la frontière avec la Turquie pour pouvoir acheminer des articles de secours.
- Selon le Croissant-Rouge turc, d'autres acteurs humanitaires ont acheminé une aide alimentaire d'une valeur d'environ 23 millions de dollars en moyenne par mois (dont 17,6 millions de dollars en avril) de Turquie en République arabe syrienne dans le cadre du dispositif de livraison au point zéro de la frontière géré par le Croissant-Rouge turc (hors circuits commerciaux ou autres).

Jordanie

- Le point de passage de Nassib à la frontière entre la Jordanie et la Syrie est resté ouvert aux convois transportant des articles de secours, même si l'insécurité continue d'empêcher l'acheminement direct des secours à travers les lignes de front de Soueida à la province de Deraa. En 2014, par exemple, 321 camions chargés de produits d'urgence pour le HCR ont ainsi pu passer (sur 34 demandes, 31 demandes ont été approuvées et 3 sont encore en suspens). L'ONU a demandé l'autorisation d'utiliser un point de passage supplémentaire à la frontière avec la Jordanie pour faciliter l'accès à la province de Deraa.
- On estime que la valeur de l'aide fournie par les autres acteurs humanitaires entre la Jordanie et la République arabe syrienne (hors circuits commerciaux et autres) s'élève en moyenne à plus de 2 millions de dollars.

Liban

- L'ONU a continué d'acheminer des secours du Liban en République arabe syrienne via les points de franchissement de la frontière de Masnaa et Arida. En 2014, plusieurs organismes des Nations Unies, dont le PAM et le HCR, ont ainsi importé des produits par camions et par services de messagerie.
- On estime que l'aide acheminée du Liban en République arabe syrienne par les autres acteurs via d'autres circuits est relativement limitée.

Iraq

- L'ONU a demandé l'autorisation d'utiliser le point de passage de Yaroubiyé à la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne pour pouvoir importer des articles de secours. L'autorisation d'acheminer des produits via ce point de passage a été initialement donnée en novembre 2013 mais reste conditionnée à

la reprise du contrôle par le Gouvernement syrien du point de passage actuellement aux mains du Parti de l'Union démocratique.

Sécurité du personnel humanitaire

- Le 15 mai, un obus anti-aérien est tombé devant l'entrée principale du bureau régional de l'UNRWA à Alep. Aucun blessé n'a été signalé.
- Un membre du personnel recruté sur le plan national de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement et un prestataire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de l'ONU ont été blessés, sans que leurs jours ne soient en danger, par un obus de mortier tombé dans une zone résidentielle du district de Shalaan (Damas) le 6 mai. Tous deux ont été hospitalisés.
- Le 13 mai, un obus de mortier est tombé sur la succursale du siège du Croissant-Rouge arabe syrien dans la Ghouta orientale. Un véhicule a été endommagé, mais aucune victime n'a été signalée.
- En tout, 28 membres du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national sont toujours en détention ou portés disparus (24 de l'UNRWA et 2 du PNUD sont détenus, 2 membres du personnel de l'UNRWA ont disparu).
- Le personnel humanitaire syrien est exposé à toutes sortes de risques : exécutions sommaires, enlèvements, arrestations, violences et actes de harcèlement. Depuis mars 2011, 49 agents humanitaires ont été tués : 14 membres du personnel des Nations Unies, 34 employés et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 1 employé d'une organisation non gouvernementale.

3. Libre passage du personnel médical et des fournitures connexes

Attaques contre des installations médicales au cours de la période considérée

- Selon un rapport publié le 14 mai par Médecins pour les droits de l'homme, les forces syriennes s'en sont systématiquement prises, au cours des trois dernières années, aux infrastructures médicales des régions contrôlées par l'opposition, entraînant la mort de plus de 460 professionnels de santé et la destruction généralisée des hôpitaux et cliniques[c].
- Selon cette organisation, les forces gouvernementales auraient commis 90 % des 150 attaques confirmées contre 124 installations entre mars 2011 et mars 2014. Toutefois, les attaques menées par les forces antigouvernementales sont en augmentation, 9 attaques sur 10 étant commises par les groupes d'opposition depuis le mois de mars 2013.
- De janvier à fin mars 2014, au moins 14 attaques ont été commises contre les infrastructures médicales et 36 travailleurs médicaux auraient été tués.
- Les provinces de Rif-Damas et d'Alep ont été le théâtre du plus grand nombre d'attaques contre les infrastructures médicales (35 chacune). Soixante-dix-huit

---

[c] http://physiciansforhumanrights.org/press/press-releases/new-map-shows-government-forces-deliberately-attacking-syrias-medical-system.html.

membres du personnel médical ont été tués dans la province de Rif-Damas et 77 dans celle de Homs.

- Plus de 460 professionnels de santé civils ont été tués dans toute la République arabe syrienne, dont au moins 157 médecins, 94 infirmiers, 84 ambulanciers et 45 pharmaciens. Près de 41 % sont morts dans des bombardements, 31 % dans des échanges de tirs et 13 % sous la torture.

Retrait des médicaments et fournitures médicales des convois

- Les médicaments et les fournitures médicales acheminés par les convois interorganisations à destination de Talbissé et d'Achrafiyé le 24 avril ayant été retirés et les convois à destination de Madamiyet el-Cham, de Douma, de la ville d'Adra et de la cité ouvrière d'Adra n'ayant pas été autorisés, environ 89 652 personnes ont été privées de soins pendant la période considérée.

Procédures relatives aux fournitures médicales

- Par une note verbale (adressée par télécopie le 11 avril), le Ministère des affaires étrangères a énuméré la liste des fournitures médicales que tous les convois de l'ONU étaient autorisés à transporter. Le Ministère a informé l'ONU que cette liste était applicable immédiatement, tout comme la procédure de supervision, scellage et déchargement des camions, devant permettre d'éviter que les camions soient de nouveau fouillés aux points de contrôle.

- Cette nouvelle liste est nettement plus restrictive que la liste des médicaments essentiels sur laquelle l'OMS et le Ministère de la santé s'étaient mis d'accord en janvier 2014. La liste établie en janvier contenait des médicaments et des fournitures médicales vitaux et à usage pédiatrique nécessaires pour le traitement de maladies (problèmes cardiovasculaires, diabète) et pour la santé reproductive, ainsi que du matériel hospitalier (168 médicaments prioritaires en République arabe syrienne, dont 92 médicaments essentiels). Par une lettre adressée au Ministre de la santé, avec copie au Ministère des affaires étrangères, le Directeur régional de l'OMS pour la région de la Méditerranée orientale a demandé instamment au Gouvernement syrien de traiter tout le monde sur un pied d'égalité et d'assurer un égal accès aux médicaments essentiels énumérés dans la liste convenue en janvier 2014. À ce jour, le Gouvernement syrien n'a donné aucune suite à ce courrier. L'équipe de pays des Nations Unies a décidé que les convois interinstitutions ne se mettraient pas en route tant que les articles médicaux ne seraient pas autorisés, afin que les principes de l'aide humanitaire soient respectés.

- Ainsi, le 24 avril, le centre des Nations Unies à Homs avait, en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien, organisé un convoi interinstitutions pour acheminer de l'aide humanitaire à sept villages de Talbissé et quatre villages de Mechrefé. Ce convoi transportait des denrées alimentaires, des produits d'hygiène, de l'eau, des articles non alimentaires et des médicaments pour au moins 47 500 personnes. Cependant, avant le départ du convoi, comme à Homs, les forces de sécurité gouvernementales ont retiré toutes les antibiotiques injectables (la povidone iodée et la chlorhexidine, deux antiseptiques) des trousses de matériel sanitaire.

Campagne de vaccination contre la poliomyélite

- Au 28 avril 2014, 36 cas confirmés de poliovirus sauvage ont été signalés en République arabe syrienne, la plupart à Deir el-Zor (25) et les autres à Alep (5), Edleb (3), Hassaké (2) et Hama (1). Un cas a été signalé en 2014.

- La sixième campagne de vaccination nationale contre la poliomyélite a eu lieu du 4 au 8 mai 2014. L'analyse des résultats de cette campagne, et notamment l'évaluation de l'accès au vaccin dans les zones difficiles d'accès, est en cours. Les chiffres relatifs au nombre d'enfants touchés, par province, ne devraient pas être connus avant la troisième semaine de mai.

- D'après le Ministère de la santé, plusieurs zones réparties dans 29 districts de 11 provinces ont été inaccessibles au cours de la campagne de vaccination contre la poliomyélite organisée au mois d'avril : Deraa (4), Homs (1), Hassaké (2), Damas (3), Alep (1), Quneitra (1), Raqqa (3), Rif-Damas (7), Lattaquié (2), Hama (5), Deir el-Zor (1). Sur la base des recommandations de l'OMS et de l'UNICEF, le Ministère de la santé a accepté de prolonger l'action de vaccination jusqu'en novembre 2014 (la phase II du plan d'intervention en cas d'épidémie, portant sur les mesures à prendre dans l'ensemble de la sous-région, est en cours d'élaboration).

- La cinquième campagne de vaccination antipoliomyélitique qui a eu lieu en République arabe syrienne en avril a permis de vacciner quelque 3 millions d'enfants dans tout le pays. La vaccination a été menée dans toutes les provinces. Il ressort des données de suivi de la campagne (toutes sources confondues) que plus de 85 % des enfants auraient été vaccinés dans toutes les provinces sauf une (Rif-Damas).

- Parallèlement à la campagne de lutte contre la poliomyélite en cours, une semaine de vaccination a eu lieu en République arabe syrienne au cours de la période considérée (du 26 au 30 avril) dans le cadre de la Semaine mondiale de vaccination. Cette campagne avait pour objet de procéder au rattrapage des vaccinations de routine pour les femmes et les enfants passés au travers des mailles du filet vaccinal. Sur les 442 583 enfants touchés, environ un tiers (soit 143 684) ont reçu les vaccins nécessaires. Sur les 257 381 femmes touchées, environ 35 % (soit 89 238) devaient être vaccinées contre le tétanos. Les provinces d'Alep, d'Hassaké, de Deraa et de Deir el-Zor ont très peu contribué à la campagne.

- Les épidémies de rougeole sont de plus en plus préoccupantes. De la fin du mois de mars au 3 mai, 965 cas suspectés de rougeole ont été signalés par l'intermédiaire du système d'alerte et d'identification rapides, dont 378 à Raqqa et 341 à Deir el-Zor. Face à cette situation, le Ministère de la santé compte mettre en œuvre une campagne de vaccination contre la rougeole juste après la campagne de vaccination antipoliomyélitique du mois de mai. L'UNICEF fournira au Ministère de la santé 1,3 million de doses de vaccin monovalent contre la rougeole pour lutter contre la flambée épidémique et pour soutenir le programme de vaccination de routine jusqu'à la fin de l'année 2014. L'OMS apportera son soutien à la campagne de vaccination organisée pour faire face à l'épidémie ainsi qu'au programme de vaccination de routine en prenant en charge une partie des coûts. Elle apportera également un appui technique par l'intermédiaire de ses coordonnateurs sur le terrain.

4. Entraves administratives

Autorisation des convois

- Le 27 mars, le Gouvernement a fait connaître une nouvelle procédure à suivre pour autoriser la circulation des camions non accompagnés, qui seraient contrôlés et « scellés » aux entrepôts et non plus fouillés aux points de contrôle. Le Ministère des affaires étrangères a confirmé par écrit que des instructions concernant la nouvelle procédure et les attentes concernant son application avaient été communiquées aux postes de contrôle militaires. Cependant, un manque d'harmonisation et de compréhension de la procédure par les forces de sécurité a causé d'importants problèmes et d'importants retards durant la première quinzaine de mai. Au moins 150 camions ont été arrêtés ou refoulés aux postes de contrôle, surtout à l'entrée de Damas. Le personnel de sécurité a demandé des lettres de facilitation en plus de celles déjà exigées. Un comité technique a été créé pour examiner la question et rechercher des solutions. On ignore combien de temps il lui faudra pour résoudre le problème. La position des Nations Unies reste que l'inspection doit être suivie par la pose de scellés aux camions pour faciliter le passage aux points de contrôle.

Approbation des demandes de convois interorganisations dans les zones difficiles d'accès

Zones difficiles d'accès

- Au cours de la période considérée, huit demandes de convoi ont été faites pour des zones « difficiles d'accès » : Talbissé et Machrafa (1 convoi, 2 destinations), Fouaa, Kifra, Binnich (Edleb), Adra el-Oummaliyé (2) et Adra centre (2). Six ont été approuvés et deux non : des convois à destination d'Adra centre et Adra el-Oummaliyé n'ont pas pu partir comme prévu du 6 au 8 mai. De nouvelles demandes pour ces destinations ont été soumises au Ministère des affaires étrangères et approuvées le 15 mai. Le convoi est maintenant prévu pour le 22 mai, les modalités sont toujours à l'examen.

Zones assiégées

- Cinq demandes ont été faites pour des convois interorganisations à destination de communautés assiégées : Douma (2), Moudamiyet el-Sham (2) et Noubou et Zahra (1). Deux sont restées sans réponse (celles concernant Moudamiyet el-Sham); une de celles concernant Douma a été approuvée le 24 mai, mais le convoi n'a pas pu partir car aucun accord n'a été conclu sur l'inclusion de fournitures médicales. Une deuxième demande concernant Douma a été faite le 13 mai. Il y a été répondu oralement le 15 mai; le départ était prévu entre le 19 et le 22 mai et les modalités étaient toujours en discussion. Un convoi est parti pour Noubou et Zahra, atteignant également quatre villages difficiles d'accès dans des zones tenues par l'opposition.

Interlocuteurs habilités

- *Gouvernement de la République arabe syrienne* : Le Groupe de travail conjoint Nations Unies-Gouvernement syrien établi à la suite de l'adoption de la résolution 2139 (2014) comprend désormais un agent de liaison pour les

questions de sécurité. Des réunions entre le Ministère des affaires étrangères et le Coordonnateur des opérations humanitaires se tiennent presque quotidiennement.

- L'*opposition* n'a pas encore pu désigner d'interlocuteurs habilités. Son caractère disparate fait qu'il est difficile d'identifier clairement un interlocuteur des groupes armés de l'opposition. L'accès se négocie localement au cas par cas. Les interlocuteurs varient selon les localités auxquelles l'accès est négocié.

Visas

- En tout, 48 demandes de visas ou de renouvellement de visas ONU sont en attente. La politique révisée d'octroi de visas instaurée par le Gouvernement syrien le 4 mars restait en application. Du 22 avril au 15 mai, l'ONU a soumis 38 demandes de nouveaux visas ou de renouvellement, dont 11 ont été approuvées dans le délai prévu de 15 jours et 27 sont en attente.
- En outre, 21 demandes de visas ou de renouvellement présentées avant la période considérée sont également en attente.
- Aucune demande de nouveau visa ou de renouvellement pour des organisations non gouvernementales internationales n'a été approuvée durant la période considérée, il reste donc en tout 13 demandes de visa en attente.

Plateformes humanitaires

- La plateforme de Qamichli fonctionne avec une présence permanente de personnel international de l'UNICEF, du Département de la sûreté et de la sécurité, du PAM, du HCR, de l'OMS et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.
- La plateforme d'Alep est toujours opérationnelle et fonctionne actuellement avec du personnel recruté sur le plan national. Du personnel recruté sur le plan international était également sur place durant la période considérée en raison de missions à destination d'Alep (mission du HCR le 26 avril; mission de l'UNICEF du 29 avril au 3 mai; mission interorganisations du 6 au 11 mai).

Organisations non gouvernementales internationales partenaires

- Au cours de la période considérée, aucune nouvelle demande n'a été reçue d'organisations non gouvernementales aux fins d'opérer en République arabe syrienne.
- Le nombre d'organisations non gouvernementales internationales autorisées à travailler en République arabe syrienne n'est plus que de 16 (une organisation non gouvernementale est partie à la demande du Gouvernement compte tenu de ses activités transfrontières et de la décision d'une autre organisation de ne plus travailler dans le pays). Une organisation non gouvernementale internationale qui avait été priée par le Gouvernement de mettre fin à ses opérations a rencontré le 19 mai de hauts responsables du Ministère des affaires étrangères et est convenue de rester en contact et de poursuivre des discussions sur son rôle en République arabe syrienne.

- Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas autorisées à travailler directement avec les organisations non gouvernementales nationales ni à accompagner les convois des Nations Unies sur le terrain.

Organisations non gouvernementales nationales partenaires

- Durant la période considérée, trois organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées par le Ministère des affaires étrangères à travailler en partenariat avec les organismes des Nations Unies dans les provinces d'Alep, Hassaké et Damas. Le 15 mai, une organisation non gouvernementale nationale travaillant dans la province de Raqqah a été officiellement dissoute.
- Quelque 84 organisations non gouvernementales nationales sont autorisées à opérer à partir de 141 bureaux dans tout le pays, dont 18 autorisées à travailler à Alep, 15 à Hassaké et 18 à Deir-el-Zor, mais seulement 6 à Rif-Damas, 4 à Deraa et Edleb et 3 à Raqqah.

5. Financement

- Un financement de 695,6 millions de dollars pour la crise en République arabe syrienne a été enregistré au cours de la période considérée. Sur ce montant, 214,9 millions de dollars étaient destinés à des activités en République arabe syrienne et 480,7 millions de dollars à l'aide aux réfugiés syriens dans les pays voisins.
- Sur le montant total du financement destiné à la République arabe syrienne au cours de la période considérée, 76,2 % (163,7 millions de dollars) étaient destinés à des activités du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. Pour les pays voisins, 73,9 % (355,4 millions de dollars) du montant mentionné était destiné à des activités du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens.
- Au 19 mai, le montant du financement reçu au titre du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie et du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens s'établit à 24 % du montant total prévu (1,59 milliard de dollars reçu sur 6,5 milliards de dollars demandés).

6. Aperçu de l'action humanitaire des Nations Unies

Aide alimentaire

- En mai 2014, l'aide alimentaire a été distribuée beaucoup plus lentement en raison de difficultés dans la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de transport par camions scellés. Au 12 mai, le PAM n'a pu expédier des rations alimentaires que pour 942 000 personnes dans 10 des 14 provinces syriennes, soit 22 % des 4,25 millions de personnes visées, pour 47 % au même moment en avril.
- Le PAM a reçu des lettres d'autorisation et de facilitation pour la livraison de 775 282 rations alimentaires familiales en avril (pour près de 3,9 millions de personnes) et 148 542 rations familiales en mai à la date d'établissement du présent rapport (pour 942 710 personnes).
- L'UNRWA a fourni de la nourriture à 102 476 personnes et une aide en espèces à 235 491 personnes, dont 28 576 dans des zones difficiles d'accès.

L'UNICEF a fourni des compléments nutritionnels à 22 650 enfants de moins de 5 ans.

Secours essentiels et abris

- Le HCR a participé à une mission interorganisations des Nations Unies à Ras el-Ain et y a distribué des secours essentiels à 9 000 personnes.
- Après 14 mois sans accès, le HCR a enfin pu atteindre El-Nabek, dans le district de Qalamoun. Cette mission visait notamment à surveiller la distribution de secours essentiels à 10 000 personnes. Le HCR envoie des secours essentiels pour répondre aux besoins de 60 000 personnes par semaine, dont la population d'accueil d'El-Nabek et des personnes déplacées qui ont fui Sahl, Mechrefé et Jarajer.
- Au cours de la période considérée, l'organisation internationale pour les migrations a fourni des articles non alimentaires à 27 964 personnes, dont 3 702 dans des zones difficiles d'accès.
- Au cours de la période considérée, l'UNICEF a fourni des couvertures et des courtepointes à 74 650 personnes dans le besoin à Alep, Rif-Damas et Homs dans le cadre de ses programmes ordinaires.

Santé

- L'OMS a envoyé des fournitures pour 117 000 personnes dans des zones difficiles d'accès de Raqqah. Deux camions chargés de 40 tonnes de médicaments essentiels destinés à traiter des maladies chroniques et de matériel chirurgical sont arrivés à Raqqah le 4 mai pour aider les autorités sanitaires locales et des organisations non gouvernementales, dont le Croissant-Rouge arabe syrien.
- L'UNICEF a fourni une aide sanitaire à 5 000 personnes à Kafraya Maar Chamarin, dans la province d'Edleb.
- Le FNUAP a fourni un appui à 28 cliniques mobiles, 27 cliniques fixes et 13 dispensaires gérés par ses partenaires à Damas, Rif-Damas, Homs, Alep, Deir el-Zor, Raqqah et Hama, qui ont fourni des services essentiels de santé procréative à plus de 21 500 femmes.
- Quelque 1 000 femmes ont bénéficié de soins spécialisés de santé reproductive par un système de bons leur donnant un accès gratuit. À la demande du Ministère de la santé, le FNUAP a en outre fourni et administré 2 000 injections anti-D pour pallier au manque de ce médicament.
- Le FNUAP a également fourni à 300 centres de soins de santé primaire et à trois hôpitaux généraux du Ministère de la santé, au Croissant-Rouge arabe syrien et à l'Association syrienne de planification familiale du matériel médical, des produits de santé reproductive, des médicaments et des produits contraceptifs.
- Le FNUAP a prêté assistance à des cliniques et à des équipes mobiles de l'Association syrienne de planification familiale et du Croissant-Rouge arabe syrien à Damas, Rif-Damas, Homs, Lattaquié, Tartous, Edleb et Deraa, et fourni à 2 250 femmes touchées par la crise des services de soutien

psychologique et de premiers secours psychologiques. Enfin, quelque 105 personnes victimes de violence sexiste qui se sont présentées dans des cliniques de l'Association syrienne de planification familiale ont reçu des consultations médicales, des services de proximité et des conseils sociaux et juridiques.

Eau, assainissement et hygiène

- Dans la province de Deir-el-Zor, l'UNICEF a livré 50 tonnes d'hypochlorite au Département des ressources en eau. Vingt tonnes d'hypochlorite ont été livrées au Département dans la province de Raqqah (contrôlée entièrement par l'opposition) pour assurer l'approvisionnement en eau potable. On estime que 1,3 million de personnes auront ainsi accès à une eau potable sûre dans des zones contrôlées par l'opposition.
- Face à la crise de l'eau à Alep, l'UNICEF a fourni un générateur de 1 000 kVA qui a été installé par la Compagnie des eaux dans la zone de Techrine. Cinq cent mille personnes bénéficient ainsi d'un accès à l'eau potable.
- Quelque 30 000 personnes ont un meilleur accès à l'eau potable à Edleb depuis que l'UNICEF a fourni aux autorités locales des générateurs et des citernes. Deux générateurs (de 250 kVA et 350 kVA) ont été livrés à la Compagnie des eaux de Harem durant la période considérée, et deux autres générateurs de 100 kVA chacun ont été livrés à Maarret el-Nouman, bénéficiant à 20 000 personnes.

Éducation

- En partenariat avec la Direction de l'éducation et des organisations non gouvernementales locales, l'UNICEF a distribué 22 904 sacs et fournitures scolaires à Abou Rassin, Hassaké, Amoudé et Qamichli, dans la province de Hassaké.
- En partenariat avec le Croissant-Rouge arabe syrien et la Direction de l'éducation, l'UNICEF a distribué des fournitures scolaires pour 31 060 écoliers à Harem, Jisr el-Chougour, Khan Cheikoun et Maarret el-Nouman, dans la province d'Edleb.

Réfugiés palestiniens

- L'UNRWA a fourni de la nourriture à 102 476 personnes et une aide en espèces à 235 491 personnes, dont 28 576 dans des zones difficiles d'accès.
- L'UNRWA a également fourni des services d'éducation à 40 589 écoliers, 77 357 consultations sanitaires et des articles non alimentaires (matelas et couvertures) à 9 830 personnes.

Agriculture

- La FAO a fourni une aide agricole à 58 163 personnes : à Alep, 48 734 personnes ont reçu du son de blé, de l'orge et des graines de froment; à Edleb, 875 personnes ont reçu des aliments pour bétail; et à Rif-Damas, 8 554 personnes ont reçu des aliments pour poules pondeuses et volailles.

Protection et services communautaires

- Le HCR a continué de fournir un appui dans 6 bureaux et 11 centres communautaires avec le concours d'organisations partenaires et de volontaires. Ces centres offrent un éventail de services sociaux aux civils touchés par le conflit, notamment des formations à l'acquisition de compétences pratiques et professionnelles, des conseils juridiques, des activités sociales et récréatives, et des activités de sensibilisation à la santé.

- Des organismes de protection ont continué de mener des activités de renforcement des capacités et de prévention de la violence sexuelle et sexiste. Du 22 au 24 avril 2014, 33 membres du personnel de cinq organisations non gouvernementales nationales et internationales présentes dans six provinces ont été formés. Le HCR a également appuyé du 11 au 15 mai un atelier sur la protection de l'enfant et le soutien psychosocial, pour mieux répondre aux préoccupations concernant la protection, exprimées lors d'activités récréatives et autres avec des enfants.